



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone CAT Complete

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

▼ *Marque commerciale:* Rislone CAT Complete
N° de produit: 34720

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Additif

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

▼ *Nom et adresse de l'entreprise:* **Rislone**
P.O. Box 187
Holly, MI 48442
USA
(810) 603-1321
www.rislone.com

▼ *Courriel:* support@rislone.com

Fiche de données de sécurité rédigée le: 14 février 2024

1.4. ▼ Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le SIMDUT 2022.

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 4; H227, Liquide combustible
Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Acute Tox. 3; H331, Toxique par inhalation.
Muta. 1B; H340, Peut induire des anomalies génétiques.
STOT SE 1; H370, Risque avéré d'effets graves pour les organes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

▼ *Mention(s) de danger:*

Danger

Liquide combustible (H227)
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)
Toxique par inhalation. (H331)
Peut induire des anomalies génétiques. (H340)
Risque avéré d'effets graves pour les organes. (H370)

Conseil(s) de prudence:

Précautions:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

générales:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)
Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. (P271)
Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. (P280)

▼ *Intervention:*

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+P340)
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P308+P311)
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)
Appeler un un médecin/CENTRE ANTIPOISON. (P311)
Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette). (P321)



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

<i>Stockage:</i>	<p>NE PAS faire vomir. (P331) En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378) Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233) Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235) Garder sous clef. (P405)</p>
<i>▼ Élimination:</i>	<p>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)</p>
<i>Contient:</i>	<p>Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérosène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 -</p>



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.
Paraffins (petroleum), normal C5-20
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autre étiquetage:

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe	N° CAS: 64742-55-8	25-40%	Asp. Tox. 1, H304	[19]



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.				
Cumène	N° CAS: 111-76-2	5-10%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérosène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à	N° CAS: 64742-47-8	3-5%	Asp. Tox. 1, H304	[19]



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.				
Paraffins (pétroleum), normal C5-20	N° CAS: 64771-72-8	3-5%	Asp. Tox. 1, H304	[19]
xylène	N° CAS: 1330-20-7	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole);naphta à point d'ébullition bas - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	N° CAS: 64742-95-6	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336	[19]
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	N° CAS: 12108-13-3	<1%	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 1, H330	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles



Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Contact cutané:

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête



vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limitez l'étendue des fuites et recueillez les produits répandus avec des granulés ou autre matière équivalente et éliminez le tout en respectant les réglementations sur les déchets dangereux.

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: Properly labeled containers

Température de stockage: Sec, frais et bien ventilé
Tightly closed container

Matières incompatibles: heat, sparks, flame, and other sources of ignition
Matériaux cumbustible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 97

Observations:

3 =La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 651

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 125

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 543

Tricarbonyl(méthylcyclopentadienyl)manganèse

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2

Observations:

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cumène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

éthylbenzène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

Tricarbonyl(méthylcyclopentadienyl)manganèse

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.2 mg/m³

Observations:

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie cutanée.

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

Cumène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

xylène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 100 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 150 ppm

éthylbenzène

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 20 ppm

Tricarbonyl(méthylcyclopentadienyl)manganèse

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.2 mg/m³



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Observations:

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 434

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Observations:

Note 3 = Dans les cas où l'utilisation de ces produits est permise.

Tricarbonyl(méthylcyclopentadienyl)manganèse

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

Cumène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 30

xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 125

Observations:

T20 = La substance est également incluse dans le tableau 20 d'Occupational Health and Safety Regulations et sous réserve des articles 306 et 311

Tricarbonyl(méthylcyclopentadienyl)manganèse

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 0.6

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.
La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

▼ *Mesures d'hygiène:*

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle


Généralités:

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

Équipements respiratoires:

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau:


Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Porter des vêtements de protection appropriés, par	-	-	



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.			

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Tight sealing safety goggles	Tight sealing safety goggles	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Brun
<i>Odeur:</i>	Petroleum-like
▼ <i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
▼ <i>pH:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
<i>Densité (g/cm³):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	0,81
▼ <i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible

Changement d'état

▼ <i>Point de fusion (°C):</i>	Aucune information disponible
▼ <i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible
▼ <i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
▼ <i>Densité de vapeur:</i>	Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.
▼ <i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	67
▼ <i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

▼ *Température d'auto-inflammation (°C):*

Aucune information disponible

▼ *Limite d'explosivité (% v/v):*

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

▼ *Solubilité dans l'eau:*

Insoluble

▼ *n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):*

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ *Solubilité dans la graisse (g/L):*

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Heat, flames, and sparks

10.5. Matières incompatibles

heat, sparks, flame, and other sources of ignition
Matériaux cumbustible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Autres informations

Cumène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

éthylbenzène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

xylène is listed with EPA Hazardous Waste Number: U239

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. ▼ Listes canadiennes

▼ Liste intérieure / LES:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante



d'hydrocarbures saturés. est répertorié
Cumène est répertorié
Distillats légers (pétrole), hydrotraités;
kérozène — non spécifié;
[combinaison complexe d'hydrocarbures
obtenue par traitement à l'hydrogène d'une
fraction pétrolière en présence d'un
catalyseur. Se compose d'hydrocarbures
comportant majoritairement entre 9 et 16
atomes de carbone (C9-C16) et dont
l'intervalle d'ébullition est compris
approximativement entre 150 et 290 oC
(entre 302 et 554 oF).];Kérosène - non
spécifié;Combinaison complexe
d'hydrocarbures obtenue par traitement
d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en
préence d'un catalyseur. Se compose
d'hydrocarbures dont le nombre de carbones
se situe principalement dans la gamme C9 -
C16 et dont le point d'ébullition est compris
approximativement entre 150°C et 290°C. est
répertorié
Paraffins (petroleum), normal C5-20 est
répertorié
xylène est répertorié
Solvant naphta aromatique léger
(pétrole);naphta à point d'ébullition bas - non
spécifié;Combinaison complexe
d'hydrocarbures obtenue par distillation de
fractions aromatiques. Se compose
principalement d'hydrocarbures aromatiques
dont le nombre de carbones se situe en
majorité dans la gamme C8-C10 et dont le
point d'ébullition est compris
approximativement entre 135°C et 210°C. est
répertorié
éthylbenzène est répertorié
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)mangan
ese est répertorié

15.4. Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H310, Mortel par contact cutané.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H330, Mortel par inhalation.

H332, Nocif par inhalation.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

▼ Homologué par

NL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr